

DRAB1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le droit est l'ensemble des règles juridiques qui organisent la vie en société. Les études de droit visent ainsi à former celles et ceux qui seront en mesure de répondre aux enjeux juridiques actuels et de demain. Mondialisation, développement durable, économie numérique, transition énergétique... les juristes sont en prise directe avec les enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels, de nos sociétés contemporaines.

Unique dans le paysage universitaire de Belgique francophone, le programme de bachelier en droit bilingue français-anglais poursuit un double objectif:

- d'une part, à travers les enseignements de nature juridique, procurer les connaissances de base des principales matières juridiques, ainsi qu'une aptitude à la compréhension et au maniement pratique du raisonnement juridique ;
- d'autre part, à travers les cours en sciences humaines, permettre d'acquérir une culture universitaire rigoureuse dans l'ensemble des sciences humaines qui peuvent contribuer à une réflexion critique sur les enjeux (notamment éthiques, politiques et socio-économiques) des phénomènes juridiques.

Ainsi, le programme ne se limite pas à une stricte étude des règles juridiques mais s'intéresse aussi aux valeurs qui les sous-tendent et à leur mise en contexte.

Les unités d'enseignement du programme sont dispensées selon une pédagogie tantôt classique (cours "ex cathedra" en auditoire), tantôt pratique et participative (séminaires, travaux pratiques, monitorats, accès aux sources numériques du droit, stage d'observation de la pratique juridique, concours de plaidoirie etc...).

dans le cadre du bachelier supplémentaire et ne font donc plus l'objet d'une évaluation. Le grade de bachelier supplémentaire a la même valeur que le grade de bachelier principal et assure un accès immédiat au master correspondant.

Sont possibles des bacheliers supplémentaires en:

- [Bachelier en philosophie \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en histoire \[Bachelier supplémentaire en histoire pour porteur d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en sciences politiques, orientation générale \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en sciences économiques et de gestion \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)

Plus d'informations en contactant l'administration facultaire : droit-slb@uclouvain.be.

DRAB1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme de son bachelier, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

DRAB1BA Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2 3

o Contenu de la formation

o Formation générale

○ BDROI1122	Philosophie	Diane Bernard Jeanne-Marie Roux	FR [q1+q2] [90h] [8 Crédits] 🌐	x		
○ BDROI1123	Psychologie	Mauricio Garcia Penafiel	FR [q2] [60h] [5 Crédits] 🌐			

- BDROI1112 - Sources et principes du droit
- BDROI1254** "Néerlandais juridique" a comme prérequis BDROI1153
- BDROI1153 - Langue néerlandaise
- BDROI1310** "Droit administratif + Travaux pratiques avec casus associés" a comme prérequis BDROI1211 ET BDROI1110
- BDROI1211 - Droit constitutionnel II + Travaux pratiques avec casus associés
- BDROI1110 - Droit constitutionnel I
- BDROI1311** "Droit de l'entreprise (+ travaux pratiques sans casus)" a comme prérequis BDROI1212
- BDROI1212 - Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés
- BDROI1312** "Droit des contrats et de la responsabilité civile + Travaux pratiques avec casus associés" a comme prérequis BDROI1212 ET BDROI1218 ET BDROI1111
- BDROI1212 - Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés
- BDROI1218 - Droit des biens (+ travaux pratiques sans casus)
- BDROI1111

DRAB1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- 🇫🇷 Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

o Contenu de la formation

o Formation générale

● BDROI1122	Philosophie	Diane Bernard Jeanne-Marie Roux	FR [q1+q2] [90h] [8 Crédits]
● BDROI1123	Psychologie	Mauricio Garcia Penafiel	

DRAB1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Contenu de la formation**o Formation générale**

○ BDROI1212	Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés	Gaëlle Fruy (supplée Pierre Jadoul)	[FR] [q2] [60h +9h] [6 Crédits] 🌐
○ BDROI1211	Droit constitutionnel II + Travaux pratiques avec casus associés	Mathias El Berhoumi Sébastien Van Drooghenbroeck	[FR] [q1] [60h +9h] [6 Crédits] 🌐
○ BDROI1213	Droit pénal	Christine Guillain	[FR] [q1] [60h] [6 Crédits] 🌐
○ BDROI1214	Procédure pénale - + Travaux pratiques avec casus associés	Olivia Nederlandt	[FR] [q2] [45h +9h] [5 Crédits] 🌐
○ BDRAN1217	Legal History	Ornella Rovetta	[EN] [q2] [60h] [6 Crédits] 🌐
○ BDRAN1216	Legal Theory	Sandrine Brachotte (supplée Antoine Bailleux)	[EN] [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ BFILO1116	Philosophie morale		

DRAB1BA - 3e bloc annuel

-
-

o Cours à option

L'étudiant-e choisit:

- un cours à option au bloc 2

- un cours à option au bloc 3 (ou aucun s'il-elle a opté pour "Seminar in Legal Theory and law Clinic").

✘ BCOMU1211	Corporate communication and public relations 🟡	Thomas Jacobs	EN [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
✘ BDRAN1266	Data Law and Innovation	Alain Strowel	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
✘ BESPO1360	Ethics and the economy 🟡	Yannick Vanderborgh	EN [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
✘ BHDPO1315	EU politics 🟡	Valentina Brogna	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
✘ BHIST1122	History of European Integration	Nathalie Tousignant	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
✘ BECGE1216	Human Resource Management 🟡	Ralf Caers	[q2] [30h] [5 Crédits] 🌐

DRAB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La formation de base en droit est divisée en deux cycles : le programme de **bachelier** en trois ans (180 crédits) et le **master** en deux ans (120 crédits). Le cursus complet se déroule donc en cinq ans. Ainsi, le programme de bachelier en droit donne un accès direct aux masters en droit, organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le **master**, lieu de la spécialisation et de l'approfondissement d'un savoir, permet à l'étudiant-e d'acquérir les connaissances plus affirmées en rapport avec la discipline ainsi que les compétences et l'expertise nécessaires pour l'exercice d'une profession, l'enseignement ou la recherche. La formation de base peut le cas échéant, être complétée par un **master de spécialisation** de 60 crédits d'une durée d'un an.

Certains masters seront accessibles aux étudiant-es porteurs d'un diplôme de bachelier en droit soit directement, soit moyennant le suivi de cours à option (par exemple, les trois cours suivants : Introduction à la pensée pénale et criminologique II, Questions spéciales de psychologie en rapport avec le droit et les sciences humaines, Questions approfondies de droit pénal et de procédure pénale, pour pouvoir accéder au Master en criminologie), soit moyennant des compléments de formation.

Masters accessibles à l'UCLouvain

Accès direct

- [Master \[120\] en droit](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en droit \(horaire décalé\)](#) (Louvain-la-Neuve)

Autres masters accessibles au terme du programme

- [Master \[120\] en criminologie](#) (Louvain-la-Neuve) (lire également ci-dessus)
- [Master \[120\] en études européennes](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en communication](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en journalisme](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences de la famille et de la sexualité](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en communication \(horaire décalé\)](#) (Mons)
- [Master \[120\] en communication stratégique \(horaire décalé - en alternance\)](#) (Mons)

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

Etudes à horaire de jour

02 211 78 39 - droit-slb@uclouvain.be

Bureau : Ommegang 6 - 2e étage - bureau OM 208

Permanences : lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 10h à 12h30

Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre au plus tard à l'adresse suivante: derogation-inscription-slb@uclouvain.be

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

SSH/DRTB

Dénomination

Faculté de droit Saint-Louis ([DRTB](#))

Secteur

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

Sigle

DRTB

Adresse de l'entité

Boulevard du Jardin Botanique 43 - bte
1000 Bruxelles

Mandat(s)

- Doyen : Nicolas Bernard

Jury

- présidente: [Diane Bernard](#)
- secrétaire: [Olivia Nederlandt](#)
- 3e membre du jury: